

(19)



(11)

**EP 1 894 500 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**05.03.2008 Bulletin 2008/10**

(51) Int Cl.:  
**A47H 13/14 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **07291054.0**

(22) Date de dépôt: **31.08.2007**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(71) Demandeur: **Moulin, Frederic**  
**91410 Dourdan (FR)**

(72) Inventeur: **Moulin, Frederic**  
**91410 Dourdan (FR)**

(30) Priorité: **01.09.2006 FR 0607675**

(54) **Tête de rideaux sertie d'oeillets sur plis droit**

(57) L'invention concerne un système de suspension de têtes de rideaux sur une tringle ou un câble. Elle concerne également le mode de circulation du rideau sur la tringle.

L'innovation consiste dans le principe de base, à la fixation des oeillets sur une préparation cousue de plis droits. Le tissu aura été disposé préalablement en plusieurs épaisseurs cousues pour déterminer une dimension de plissé et l'ampleur souhaitée.

La fixation de l'oeillet au centre de chaque pli renforce les coutures du plissé par l'intérieur de la tête du rideau et permet à la tringle de traverser le rideau.

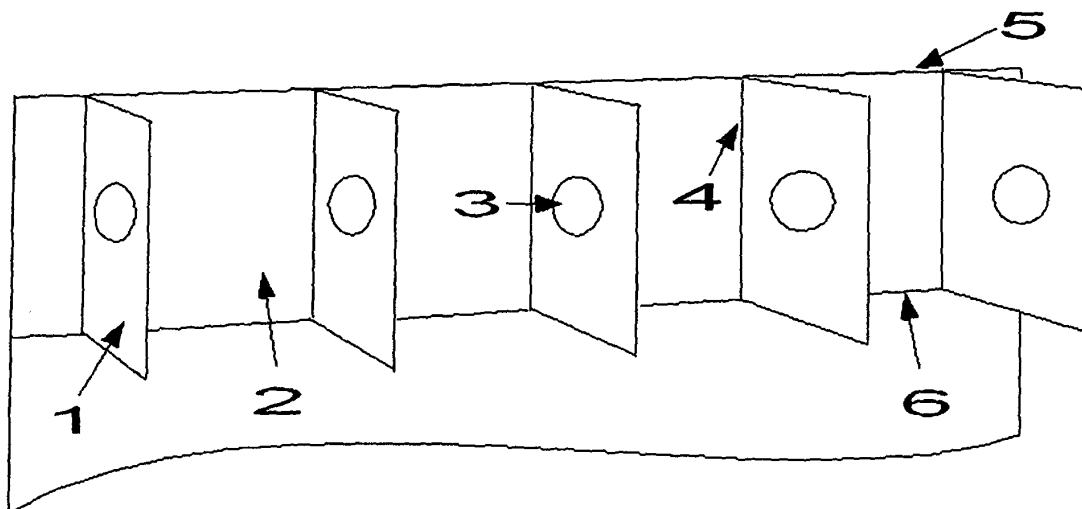
Cela améliore le glissement des oeillets du fait de leur

orientation maintenue parfaitement perpendiculaire à l'axe de déplacement.

Sur le plan technique, cette innovation permet :

- D'offrir une face double et réversible à la tête de rideau. Elle transforme la contrainte de l'envers et de l'endroit en deux perspectives à effets différents,
- Un travail avec des tissus plus lourds du fait de l'amélioration du glissement,
- D'assurer une répartition de l'ampleur totalement régulière dans la position maximale de fermeture et un encombrement réduit dans la position maximale d'ouverture,

De réaliser des rideaux montés sur oeillets avec une ampleur de tissus auparavant limitée.



**FIG.3**

**EP 1 894 500 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une technique d'aménagement de la fixation d'oeillets sur des têtes de rideaux à plis droits. Cette technique peut être utilisée dans les domaines de l'agencement, de l'ameublement, de la décoration. Elle peut être appliquée pour des supports utilisés en intérieur ou en extérieur.

**[0002]** Elle peut être mise en oeuvre pour des réalisations à destination de particuliers ou de professionnels dans un but décoratif, utilitaires ou d'aménagement de l'espace. A titre d'exemple non limitatif, cette invention pourra être utilisée pour l'habillement de fenêtres, de murs (tentures flottantes ou murales), de plafonds, de cabines, de rideaux de séparation ou de protection.

**[0003]** Pour obtenir des rideaux avec de l'ampleur, la largeur du ou des rideaux à plat est supérieure à la longueur de la tringle. Les techniques actuelles d'accrochage de rideaux peuvent être déclinées en 2 catégories :

1-) Par des agrafes (quelles soient cousues ou posées sur un ruban fronceur ou plisseur) généralement destinés à être accrochés sur des tringles chemin de fer ou similaires ou sur une tringle à anneaux. Ce type de confection permet d'obtenir un espace régulier des plis ou des fronces en fermeture maximale. Le côté des crochets (l'envers du rideau) doit cependant être caché. Ce type de rideaux a un endroit et un envers.

2-) Avec des oeillets, le ou les rideaux n'ont plus de plis ni de fronces et se présentent en un panneau plat, toujours d'une largeur supérieure à la longueur de la tringle. Les oeillets sont posés sur la tête du rideau à plat. On obtient un rideau parfaitement réversible. L'esthétique étant identique des deux côtés, il n'y a plus d'endroit ni d'envers. Ce type de confection ne permet pas d'obtenir un espacement régulier des plis en fermeture maximale.

**[0004]** Les techniques actuelles ne permettent pas de réaliser des rideaux à plis droits, parfaitement réversibles et assurant une ampleur de tissu régulière en fermeture maximale.

**[0005]** Cette invention concerne une technique de réalisation d'une tête de rideau. Elle est applicable sur la base d'une confection à plis droits. La confection du pli droit est réalisée en déterminant la dimension de l'intervalle entre chaque pli et la dimension de chaque pli, puis en superposant les extrémités de chaque pli et en assemblant l'épaisseur ainsi obtenue au moyen d'une couture verticale sur la hauteur de la tête définie par avance.

**[0006]** Les plis obtenus constituent l'ampleur du rideau. Ils sont séparés par des intervalles. Ces plis restent des plis droits à 90° (c'est-à-dire à angle droit par rapport à la bande plate de la tête du rideau. Sur chaque pli, on pose un oeillet. Chaque oeillet (quelle que soit sa forme) coulissera sur la tringle, le câble ou le système de guidage choisi.

**[0007]** Cette invention supprime les inconvénients des deux méthodes de confection de têtes de rideaux décrites ci-dessus et en réunit les avantages. Sur le plan technique, cette innovation permet d'offrir une face double et réversible selon l'effet recherché. Elle transforme la contrainte de l'envers et de l'endroit en deux perspectives à effets différents. Cela améliore le glissement des oeillets du fait de leur orientation maintenue parfaitement perpendiculaire à l'axe de déplacement.

**[0008]** Cette technique permet un travail avec des tissus plus lourds du fait de l'amélioration du glissement et d'assurer une répartition de l'ampleur totalement régulière dans la position maximale de fermeture et un encombrement réduit dans la position maximale d'ouverture. Elle permet de réaliser des rideaux montés sur oeillets avec une ampleur de tissu régulière auparavant limitée.

**[0009]** Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en coupe, la vue de dessus de la tête du rideau.

La figure 2 représente en coupe, la vue de face côté oeillets de la tête du rideau.

La figure 3 représente en perspective, la tête du rideau réalisée avec cette invention technique.

**[0010]** En référence à ces dessins, une tête de rideau est composée de plis droits (1) d'une ou plusieurs épaisseurs et d'intervalles (2) entre les plis. Des oeillets (3) sont sertis sur les plis pour permettre la circulation du rideau sur la tringle. Chaque pli est cousu à angle droit (4) par rapport à la bande plate de la tête du rideau. La bande plate de la tête du rideau est délimitée en haut par la ligne horizontale supérieure (5) et en bas par la ligne horizontale du rempli (6). La hauteur des plis va de la ligne horizontale supérieure (5) à la ligne horizontale inférieure (6).

**[0011]** Cette technique peut être appliquée autant dans un atelier artisanal par une ou plusieurs personnes que de façon industrielle.

**[0012]** Le rideau doit être préalablement cousu, c'est-à-dire les remplis des ourlets terminés, cousus à la main ou à la machine, et le cas échéant une doublure posée ou deux épaisseurs de tissus assemblées si l'option d'une double face est choisie.

**[0013]** Placer le rideau à plat sur la table de travail en disposant la ligne supérieure de la tête vers soi (5).

Après avoir fait le calcul des plis, c'est-à-dire déterminé la hauteur de la tête, la largeur de chaque pli et la largeur de chaque intervalle, placer des épingles à l'endroit de chaque délimitation pli/intervalle, de la même façon que pour une préparation de tête flamande ou de toute autre tête similaire dont la base est un pli droit (1 et 2).

Réunir l'extrémité de chaque pli en superposant les épingles et n'en garder qu'une pour assembler l'épaisseur et fermer chaque pli (4).

Coudre chaque pli à la machine sur la hauteur de la tête. Cette couture fixe définitivement chaque pli et doit être parfaitement perpendiculaire à la ligne horizontale supé-

rière de la tête ( 4, 5 et 6 ).

Les deux faces du tissu peuvent être choisies pour réaliser ces plis selon ce que l'on veut exposer en façade dans le cas d'un rideau de fenêtre ou d'une tenture murale flottante ( fig.1 et 2 ).

5

Une fois les plis cousus, la saillie des plis est perforée à l'endroit voulu avec un emporte-pièce dont le diamètre et la forme doivent correspondre aux dimensions des oeilletons ( 3 ).

Sertir les oeilletons sur chaque pli ( 3 ).

10

La pose du rideau consiste à faire passer le câble ou la tringle dans chaque oeillet. A cette étape, on exploite la possibilité de deux faces de rideaux différentes : la face des plis droits avec oeilletons apparents ou celle des plis creux pour laquelle la tête de rideau cache la tringle ou le câble en position d'ouverture.

15

### Revendications

20

1. Tête de rideau **caractérisée en ce qu'**elle comporte des plis droits (1) d'une ou plusieurs épaisseurs et des intervalles (2) entre ces plis, des oeilletons étant sertis sur les plis.
- 25
2. Tête de rideau selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** chaque pli est cousu à angle droit (4) par rapport à la bande plate de la tête de rideau.
- 30
3. Tête de rideau selon l'une des revendications précédentes **caractérisée en ce qu'**elle est délimitée en haut par une ligne horizontale supérieure (5) et en bas par une ligne horizontale du rempli (6) , la hauteur des plis allant de la ligne horizontale supérieure (5) à la ligne horizontale inférieure (6).
- 35
4. Procédé de fabrication d'une tête de rideau selon l'une des revendications précédentes **caractérisée en ce qu'**il comporte les étapes suivantes :
    - Placement du rideau à plat,
    - Calcul des plis : détermination de la hauteur de la tête, de la largeur de chaque pli et de chaque intervalle,
    - Réunion des extrémités de chaque pli par superposition,
    - Couture de chaque pli sur la hauteur de la tête perpendiculairement à la ligne horizontale supérieure de la tête,
    - Perforation du pli en saillie,
    - Sertissage des oeilletons dans le trou de chaque pli,
    - Passage de la tringle dans les plis.
- 40
- 45
- 50
- 55

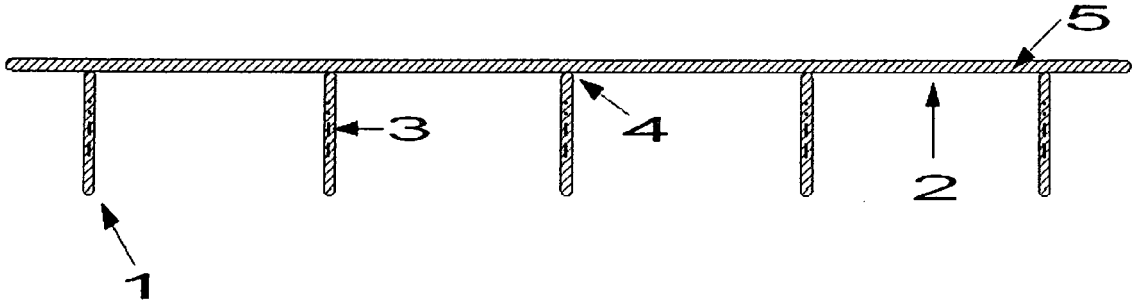


FIG. 1

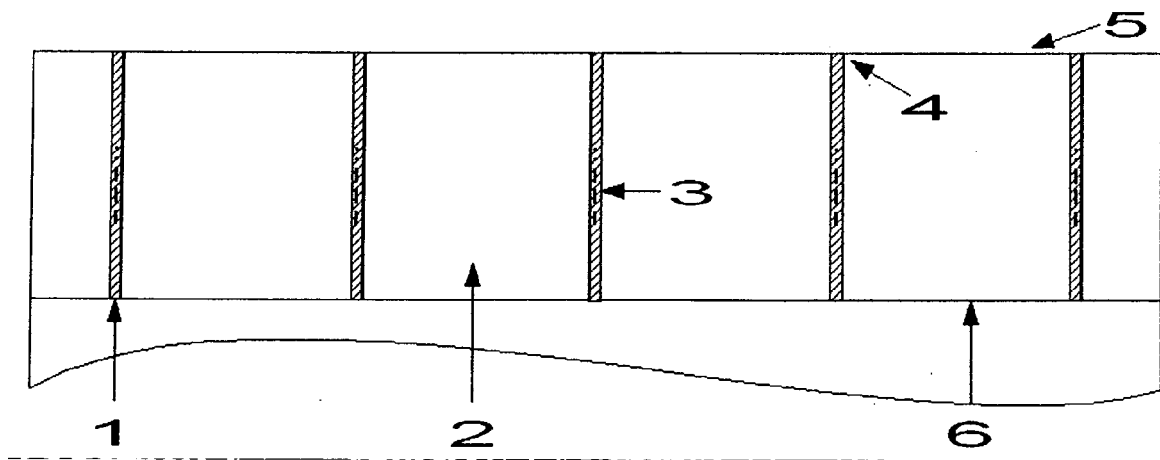


FIG. 2

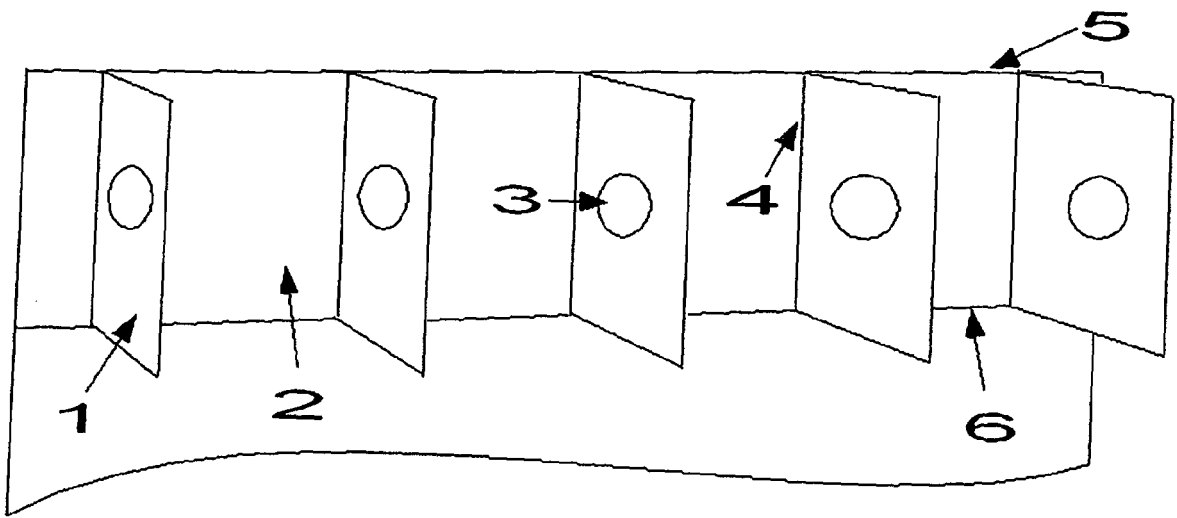


FIG.3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 466 476 A (FAIRBANKS LYMAN N [US]) 21 août 1984 (1984-08-21) * colonne 2, ligne 13 - ligne 50; figure 1 *	1,2,4	INV. A47H13/14
A	FR 1 387 032 A (SABINO SILVESTRE) 29 janvier 1965 (1965-01-29) * page 1, colonne 2, alinéa 9 - page 2, colonne 1, alinéa 2; figures 1,3 *	1,3,4	
A	US 3 185 207 A (HUMBLE DAVID R) 25 mai 1965 (1965-05-25) * colonne 4, ligne 52 - ligne 69; figure 15 *	1,3,4	
A	DE 12 86 715 B (NOELLE HEINRICH) 9 janvier 1969 (1969-01-09) * figure 7 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 28 novembre 2007	Examineur Clasing, Martina
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire			

4

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 29 1054

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-11-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4466476	A	21-08-1984	CA 1196852 A1 DE 3490303 T0 EP 0146622 A1 GB 2152367 A JP 60501888 T NL 8420183 A WO 8500095 A1	19-11-1985 11-07-1985 03-07-1985 07-08-1985 07-11-1985 01-04-1985 17-01-1985
FR 1387032	A	29-01-1965	FR 87795 E	11-02-1966
US 3185207	A	25-05-1965	AUCUN	
DE 1286715	B	09-01-1969	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82